

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Electeur

POLITIQUE, CARICATURE ET CRITIQUE.

Première année.—No. 12.

A. GUERARD & CIE.

Quebec, 4 Aout 1868.

ABONNEMENT.

Ville, trois mois.....45 sous
Campagne.....30 sous
Chaque numéro.....4 sous

L'ELECTEUR

Paraît le Samedi de chaque semaine.
Toute correspondance concernant la rédaction
doit être adressée franco à

A. GUERARD et Cie, PROPRIÉTAIRES
Rue St. Marguerite, No. 45.

L'ELECTEUR

Se vend chez M. E. Balzaretto No. 39 Rue
du Pont, St. Roch; M. G. A. Delille Manufacturier de tabac Faubourg St. Jean; M. Hardy
libraire, Basse-ville; M. Bellerive et Laforce,
Maison des Bains, Haute-ville; M. Bastien bar-
bier, rue St. Joseph, M. Marier barbier, rue St.
Joseph, M. Crémazie, libraire, à la Haute-Ville.
M. Wm. Dalton, coin des rues Craig et St.
Laurent; Montréal.

Les personnes à qui nous adressons
L'ELECTEUR sont priées de le renvoyer
s'ils ne s'abonnent pas.

QUEBEC:

SAMEDI, 4 AOUT, 1868.

CONFEDERATION.

XII

(Suite.)

Nous allons maintenant suivre à vol
d'oiseau les faits et gestes de nos ministres depuis la conférence de Charlottetown jusqu'à ce jour, et rapprocher les diverses phases par lesquelles a passé ce honteux projet de Confédération. On pourra y voir combien peu véridiques, combien peu sincères étaient les paroles de M. Brown lorsqu'il disait, dans un discours à Halifax, "que le plan, après avoir été mûri, serait soumis au peuple de toutes les provinces afin de connaître ses sentiments à l'égard de cet important changement, et y faire les modifications nécessaires."

Comme on le sait, après les mystérieuses conférences de Charlottetown, des délégués de toutes les provinces se réunirent à Québec dans le but d'examiner l'opportunité et les moyens de préparer la Confédération. Le résultat de leurs



JOHN BULL.—Tiens, je vois que ce grand gaillard de Yankee veut faire entrer le mouton dans sa bergerie, qu'il appelle Union. Prévenons-le en tondant la bête d'une si bonne manière,—procédé Galt,—qu'elle en restera à chair vive.

JONATHAN.—Bah! Allez toujours! je l'engraisserai bien votre bête, et tout ça repoussera.

(LE CANADA, lui, pauvre brebis qu'on assassine à coups de tarif ne dit rien; il tire la langue et lève les yeux vers un ciel où les étoiles brillent pour le monde.)

délibérations resta dans le plus grand secret possible. Tout ce que le peuple put apprendre, c'est qu'on y avait résolu un projet de Confédération que l'on n'osait pas lui faire connaître, et pour cause.

Cependant, par l'indiscrétion de quelques confidents, certaines clauses ayant été mises au jour, passèrent au creuset de l'opinion publique. Les ministres se récrièrent aussitôt et dirent: "ayez confiance en nous, ne discutez pas; ce projet, vous ne le connaissez pas; vous discuterez lorsque nous l'auront fait connaître." Et les journaux ministériels, dociles aux ordres de leurs maîtres, gardèrent un religieux silence.

Pendant que M. Cartier et ses collègues canadiens, dans la crainte d'exciter une

trop forte opposition au projet, refusaient ainsi de le publier en entier, les autres délégués en faisaient connaître les diverses clauses aux journaux des provinces du Golfe; M. Galt en découvrait une partie à Ottawa, et M. Brown le déroulait presque en entier à Toronto, sûr de rencontrer l'approbation enthousiaste et unanime de tout le Haut-Canada. Ce projet nous arriva donc par contre coup et par lambeaux, par clauses plus ou moins correctes, et rendues douteuses par le feu d'une discussion incertaine.

C'était le moyen le plus certain de ne point effrayer les populations, de sonder l'opinion publique, de l'accoutumer à regarder sans trop d'effroi l'avenir gros de tempêtes et de malheurs que l'on préparait à la race canadienne-française.

On vit alors les journaux ministériels nier certaines clauses, les tordre en tous sens, les commenter de toutes manières pour les présenter et les faire adopter par le parti. L'esprit de parti s'en mêlant, on était sûr de faire trouver admirables les monstruosités les plus infâmes. Ah! quand donc nos compatriotes cesseront-ils de se livrer à ce malheureux esprit de parti qui, depuis le jour à jamais néfaste de l'Union de 1840, est venu briser tout patriotisme parmi eux, ait sacrifier tant de terrain au Haut-Canada, et céder à autant d'empiètements.

Poussé enfin par l'opinion publique, le ministère, par le canal du *Journal de Québec*, livra au bout de quelques mois le projet tout entier. Néanmoins ce journal, pour diminuer la portée dangereuse que devait avoir la publication de ce document, disait honteusement qu'il l'avait puisé ça et là dans des articles de journaux. On n'osait pas encore le faire connaître au juste, on ne voulait pas lui donner un caractère officiel et on mentait pour tromper le peuple.

Quelque temps après, on livrait une copie du projet à tous les membres de la Chambre, mais avec ordre de ne pas le rendre public.

Le peuple espérait que si on avait toujours refusé de lui faire connaître le projet, si on avait poussé l'insolence jusqu'à lui refuser de se prononcer par des élections générales sur une question qui intéressait à un si haut degré sa tranquillité, son bonheur, le bonheur de sa race, il allait au moins, comme on le disait hautement, comme on le promettait avec une apparence de sincérité, voir ses mandataires discuter le projet et réclamer les modifications jugées nécessaires. M. Cauchon, même avait une liste toute prête de réformes, jurait ses grands dieux de faire sauter le gouvernement s'il refusait d'y accéder. Quelle ne fut donc pas la surprise générale quand à l'ouverture des Chambres, en février 1865, les ministres, sûrs de leurs majorité moutonnaire, déclarèrent lestement, par l'organe de J. A. McDonald, qu'il fallait adopter le projet de Confédération tel quel, qu'il n'y aurait ni discussion des clauses ni amendements, qu'ils s'étaient engagés, à cela envers les autres provinces. C'était tout simplement avouer que toutes les promesses qui avaient été faites jusqu'alors n'étaient que mensonges et duperies. Ils déclarèrent de plus que le gouvernement ne se proposait pas, comme on l'avait aussi promis, de soumettre le projet à la sanction du peuple, si on l'adoptait. Si la Chambre le rejette, ajoutait-il, on avisera.

Devant une conduite aussi arbitraire, il est inutile de se demander ce que devaient faire nos Chambres. Leur conduite était toute tracée, il fallait briser le despotisme et mettre à la tête d'un nouveau gouvernement des hommes dévoués et non des maîtres insolents.

Malheureusement les représentants du peuple tinrent une conduite toute différente et votèrent presque tous pour le

projet. Ils expliquèrent leur étonnante conduite en citant les paroles des ministres qui avaient dit: plus tard, après l'adoption du projet de Confédération, nous discuterons les législatures locales, et alors vous pourrez faire les changements que vous jugerez nécessaires.

C'était vraiment trop compter sur l'honneur et la bonne foi de pareils hommes et il est regrettable que des représentants du peuple jusqu'alors fermés dans l'opposition, du moins en apparence, aient cru devoir renier leur glorieux passé et faire cause commune avec des ennemis dont ils avaient souvent eu occasion de flétrir énergiquement la conduite.

Le projet de Confédération passa donc, et le peuple attendit avec impatience et anxiété que l'ouverture des Chambres permit à la représentation nationale de discuter les législatures locales et de rejeter complètement le projet de Confédération, si ces législatures étaient mauvaises; néanmoins il ne se faisait pas illusion, et il entrevoyait avec douleur que ses mandataires, maîtres de ses destinées, allait le sacrifier à l'avidité et à l'ambition des ministres.

Dans le même temps, le projet de Confédération de la convention de Québec recevait partout dans les provinces du Golfe la plus énergique opposition, et on n'élisait aux élections générales que des hommes fortement opposés au projet.

Sous le coup de cette unanime réprobation, le ministère crut devoir ajourner indéfiniment la session de 1866, décidé à faire jouer toutes ses batteries dans le bas du Fleuve et à remporter la victoire coûte que coûte.

(A Continuer.)

ENFIN !!

Le cri d'alarme que la presse libérale a jeté aux échos du monde politique, ce cri de la conscience, étouffée sous les imprécations et la gent ministérielle, retentit soudain aujourd'hui au milieu du camp même des fidèles. Le *Journal de Québec*, le soutien du gouvernement actuel, vient de dévoiler des faits qui prouvent que les ministres canadiens-français ont vendu notre nationalité et notre religion pour les lentilles du pouvoir. L'accusation est directe, positive et accablante. Le *Journal* dénonce ouvertement l'infamie de nos ministres.

Au prochain numéro pour les détails.

Le cable Telegraphique.

Le mois qui vient de s'écouler a vu s'accomplir la plus grande merveille céleste du génie de l'homme. Le cable télégraphique et transatlantique a été posé avec succès, et aujourd'hui l'Ancien et le

Nouveau-Monde causent tête à tête comme deux voisins d'un bord à l'autre de la même rue.

Que sont, auprès de cette sublime application des découvertes de la science, que sont les merveilles tant vantées de la civilisation ancienne et moderne? Que sont les pyramides? le Colisée? Qu'est-ce que St. Pierre de Rome et St. Paul de Londres? Qu'est-ce que notre merveilleux pont tubulaire? Quand on compare tout cela à l'étau-cable qui porte d'un monde à l'autre et sous les abîmes des mers, la pensée de l'homme créé à l'image de Dieu, aujourd'hui bien véritablement, le roi de la terre; puisqu'il a asservi les éléments de la nature et en fait les dociles instruments de son génie.

Qui maintenant niera le progrès?

Le bill dangereux de M. Cauchon, qui menait à l'anéantissement de nos institutions municipales, n'a pas subi les transformations qui le rendent maintenant si méconnaissable, sans un travail ardent et empressé de la part de quelques députés.

M. M. Thibaudeau et Alleyne ont véritablement représenté Québec en cette occasion, et ont contribué largement à débarrasser cette loi de ses clauses les plus monstrueuses. Le premier de ces Messieurs surtout, a porté dans ce travail d'opposition à des dispositifs qui étaient un attentat aux libertés des citoyens de Québec, toute l'influence considérable que lui donnent son indépendance, son immense fortune, et sa réputation de gentilhomme. Il a rendu là des services que les citoyens savent apprécier à l'heure qu'il est et qui ne seront pas oubliés. Il n'est pas donné à toutes les divisions électorales de ce district, d'être représentées en parlement par des hommes de cette haute intégrité, qui sont comme l'honneur même d'une nationalité.

L'Electeur publiera dans le prochain numéro, le commencement d'un roman intitulé *Une Demoiselle à marier*.

Les lecteurs qui se sont plu à la lecture d'un *Beau brin de fille* et du *Cadavre* trouveront, dans ce roman un intérêt aussi émouvant.

LA TAXE SPECIALE.

Les citoyens apprendront sans doute avec plaisir qu'il y a tout lieu d'espérer que le réglemeut qui impose sommairement et arbitrairement des taxes ruineuses sur les professions, les métiers et toutes les industries honnêtes et nécessaires, sera déclarée nulle par le Recorder.

Voici à quelle occasion et comment l'affaire a été portée devant le tribunal compétent.

Les Messieurs de la longue robe, ayant été taxés à vingt piastres chaque, comme



DENTISTE COCHON. — Ne pleure pas, mon petit, tiens, voila un sou; ce n'est qu'une dent que je veux t'arracher

Le davier que tient le dentiste dans sa main droite représente les taxes du revenu, et la dent que l'on voit suspendue au dessus de sa tête, est une dent extraite en 1858, le Chemin-de-fer du nord.

avocats, en sus de sept et demi par cent sur l'intérêt de leur revenu annuel, rengimbèrent tout naturellement et voulurent prouver à M. le Maire qu'il eût été mieux dans son intérêt de ne pas se brouiller avec les amis intimes de Dame Chicane.

Le résultat a été l'érection de puissantes batteries légales contre l'odieux règlement, et jeudi matin on pouvait voir les savants artilleurs diriger leur feu contre les fondements même de l'édifice, en plaidant et prouvant que le règlement tel que finalement adopté, n'avait pas été publié conformément à la loi.

Sous cette attaque à fond, la pauvre taxe est restée toute mutilée et étiolée, attendant qu'il plaise au Recorder, par charité, d'abrèger ses souffrances en même temps que ses jours.

A lundi la décision qui intéresse à un si haut degré nos lecteurs. Ceux-ci n'oublieront pas que la victoire des avocats sera la victoire de tout le monde, et que le règlement sera annullé à l'égard de tous.

Le Docteur Zender, auteur de l'anihéromonie (connaissez-vous ça?) est arrivé à Québec. Il accomplit encore cette année son pèlerinage ordinaire et il vient frapper à la porte de sa "respectable clientèle" à laquelle il adresse "une notice épistolaire" dans son almanach pour 1866. Cet almanach, qu'il appelle aussi *directorium* est plein de choses cocasses, et tristes en même temps.

Je contais un collectionneur d'almanachs d'adresses qui lui inspirent les idées les plus philosophiques. C'est au moyen de ces livres, qui perdent si vite de leur fraîcheur, qu'il fait apparaître les choses du passé : ici le nom d'un ami qui a mis les mers entre lui et sa patrie; tournée la page, c'est une grosse annonce d'une maison de commerce disparue, emportée par la banqueroute; là, une liste des gens de profession qui s'allonge toujours, avec un doyen en tête qui s'incline vers la tombe; c'est tout cela, et vous arrivez à un chiffre de morts, d'expatriés, tellement désolant, que vous vous prenez à vous considérer seul, sans liens qui vous rattachent à ce monde. Je lui fis observer que les étoiles qui décorent les noms de certaines nymphes dans l'almanach-Chèrrier, devraient suffire cette année à faire disparaître de si pénibles impressions. Comme il ne répondait pas, je lui demandai s'il avait l'almanach du Révérend Zender dans sa collection. — Oui, me dit-il, c'est lui qui me fait le plus philosophe parcequ'il est toujours vieux; sa fraîche couverture de cette année n'a rien de cadavre de l'an passé. Tenez, voyez celui de 1866: l'honorable Tourangeau est toujours maire de Québec; l'honorable Langevin est parmi les avocats, quoiqu'il n'en soit pas un (un vrai s'entend); M. Desbarrats imprime toujours à Québec pour le gouvernement et M. Boissonault y conserve les modèles d'invention brevetés.

— Eh bien, lui dis-je, vous ne savez pas lire. — Comment! vous n'avez pas lu l'annonce d'une "bibliothèque circulaire"? une machine dans laquelle on trouve des livres de louage et des livres de vente. Et la doctrine Monroe que l'auteur anthropométrique définit: "Une déclaration de protestation contre toute tentative d'influence et possessions de la part des Européens en Amérique — ?" on eût jamais cru, sans cette almanach, que les Européens en Amérique se constituaient les défenseurs de la fameuse doctrine Monroe! Il y a encore des "avis spirituels et corporels" donnés aux Français; les "lettres domestiques," non affranchies, qui sont renvoyées au bureau des "lettres mortes." En voulez-vous encore?

Il m'avoua qu'il avait tout lu, tout observé, que cette vieille âme le déridait beaucoup... Puis il ajouta: vous qui faites chronique de tout, si vous écrivez quelque malice à l'adresse de ce bon vieillard, n'oubliez pas de dire que son Abécédaire Illustré vaut mieux que son almanach; que les gravures, avec légendes en anglais et en français, peuvent admirablement contribuer à l'étude de ces deux langues; que c'est en même temps une œuvre enfantine et sérieuse.

Eh bien! lecteurs, c'est fait, et sans encore espérer les bénédictions du ciel que le Docteur Zender souhaite à sa "respectable clientèle" dans sa "notice épistolaire."

DANIEL D'ARTHEZ.

On lit dans le *Foyer Canadien*:

M. C.... rencontre M. Juneau, et lui pose en riant le problème suivant:

"Deux personnes entrent chez Brousseau et achètent quatre objets à dix sous et quatre autres à quatre sous; dites-moi le nombre, le sexe et la nationalité de ces personnes."

M. Juneau, qu'aucun problème ne saurait embarrasser, répond à l'instant: *Deux françaises!* — (2 francs 1/2.)

Une fort amusante définition trouvée par les *Nouvelles*:

Un paysan quelque peu lettré, essayait d'expliquer à un paysan qui ne l'était pas du tout, comment le télégraphe électrique donnait en quelques minutes des nouvelles de Vienne et de Berlin à Paris.

— Je ne comprends rien du tout, disait celui-ci; tes piles, tes fils, tes mécaniques, tout ça c'est des attrape-nigands.

— Eh bien! reprend l'autre à bout de démonstrations: figure-toi comme qui dirait un grand chien, si long, si long que ses pattes de derrière seraient à Vienne, tandis que celles de devant seraient à Paris.

— Es-tu bête! Est-ce qu'il y a des chiens comme ça?

— Non; je dis supposons.

— Ah! bon!

— Eh bien, tu lui marches sur la queue, qui est à Vienne, et il aboie à Paris; voilà ce que c'est que le télégraphe électrique.

Le Charlatanisme un sous nouveau costume.

Québec n'a jamais manqué de charlatans ; il a toujours donné asile à des guérisseurs et à des imposteurs, comme Brennan et Chiniquy.

A l'heure qu'il est, les badauds de St. Roch qui vont faire groupes le soir, aux abords de la Halle Jacques Cartier, écoutent avec complaisance un individu arrivé de Buffalo, tout exprès, dit-on, pour organiser la fixation du salaire, — aussi réalisable que le mouvement perpétuel, — et pour mettre les ouvriers qui travaillent aux navires en communication avec ceux des États-Unis. Il ne vient pas avec tout un attirail maconnique, cercueils et têtes de morts ; non : il initie les gens à l'aide d'un serment formidable, celui de ne travailler pendant l'été qu'à raison de sept chelins et demi par jour et une piastre pendant l'hiver. C'est assez modeste et il n'y a pas lieu à s'effaroucher.

Il n'opère donc pas, comme un certain charlatan à longue barbe et pieds nus que tous les gamins du faubourg ont vu et couru. Ainsi pas de chambre mortuaire, éclairée par deux cierges en plein jour. Celui-là guérissait avec une serviette trempée dans l'eau claire sur la surface de laquelle il faisait quelques signes cabalistiques. Que dites-vous de l'imposition des serviettes ?

Le jour de la décadence sonna pour lui ; et malgré la vogue dont il jouissait de la part des gens superstitieux, qui forment une si grande armée dans ce bas monde, il finit par les excès de son charlatanisme. Est-ce le jour où il fit le miracle que je vais vous raconter ? Je ne sais pas ; mais racontons toujours le miracle.

Un pauvre diable, tout parclus, qui ne marchait qu'à l'aide de béquilles, reçut l'imposition de la serviette, mouillée à l'eau claire. La cérémonie accomplie, le charlatan va-nu-pieds, lui cria d'un ton prophétique : "Levez-vous, et marchez !" Le malheureux infirme, qui avait plus de foi que de force, fait un effort, étend les deux bras dans le vide, donne à tout son corps un mouvement suprême, et va finalement se cogner le nez contre le parquet.

La "Scie Illustrée," a donné les portraits de deux charlatans : Brennan le chevelu, et le Dr. Flagg, à la face si grotesquement patriarcale.

Avons nous écrit ce qui précède pour arriver à parler de la question du maximum du salaire, agitée par un étranger dont les théories en cette matière se font difficilement jour à travers son patois anglo-français ? Evidemment non ; nous l'aurions pris sur un ton plus sérieux, et puis les badauds changent de superstition si souvent ! Cependant, nous dirons en terminant, que M. Charest a eu raison de mettre les ouvriers en garde contre des pareilles agitations qui broillent toutes les questions de saine économie politique, de salaire et de capital, enfin.

DANIEL D'ARTHEZ.

Cette époque rien n'a encore été fait ; pourtant l'idée que la Corporation avait de faire construire une halle sur le marché Jacques Cartier avait été bien accueillie des citoyens, et il nous semble que le temps est arrivé où la Corporation devrait s'occuper de la construction de cette halle enfin de faire disparaître tous les cabanons que l'on voit autour de la halle déjà exécutée ; ce qu'il est une honte pour le faubourg St. Roch.

Il y a quelques semaines la Corporation avait décidée de faire construire une nouvelle halle sur le marché Jacques Cartier, des soumissions avaient été demandées, et celle d'un des soumissionnaires avait été acceptée : Cependant depuis ! depuis.

Variétés.

Le député de Brôme, paraît-il, s'ennuie énormément dans l'opposition ; il voudrait retourner au pays de Cocagne, c'est-à-dire chez les ministériels.

Du temps qu'il habitait cette contrée fortunée, M. Dunkin, suivant les uns s'employait à *fendre des cheveux*, — une expression anglaise pour désigner les arguties d'un avocat, — et suivant les autres, à filer le fil au moyen duquel l'honorable M. Cartier s'est si souvent égaré dans les catacombes de la loi, parceque, vous savez le proverbe, trop menu le fil casse.

Ce député est doué d'une de ces beautés que l'ont fait surnommer la *sauvagesse*. Un jour un de ses collègues de la Chambre d'Assemblée, qui l'avait mis dans l'embarras, lui dit :

— Vous changez de visage, hein ?
— Oh ! tant mieux ! s'écrie une voix.

Le Grand Connétable est parti pour Carouana.

— Resterez-vous longtemps ? lui demandait-on.

— Quelques jours seulement je craindrais d'inquiéter mes créanciers.

Un médecin de campagne assistait à un concert où chantait M. Emmanuel Blain de St. Aubin.

Pendant que ce jeune français, qui a fait son chemin en saluant tout le monde, chantait *Figaro ci, Figaro là*, le médecin se pencha à l'oreille de son voisin :

— Quel est donc ce chanteur ?

L'autre lui dit le nom.

— Ah ! s'écria le médecin, c'est le plus beau rhume de cerveau que j'aie jamais entendu !

— Il est malheureusement très rare, disait l'ex-épiciier Geo. P.... de la rue du Pont, de trouver un cheveu sur la soupe.

— Ce fait, murmura le caricaturiste de l'*Electeur*, se représente trop souvent, à mon avis.

— Dès que je trouve un cheveu, reprit l'ex-épiciier, je me lève de table et je vais le mettre dans mon chapeau.

PETIT DIALOGUE SUR LE PONT. — Docteur, vous avez l'air bien joyeux.

— En effet, c'est que je viens d'apprendre une excellente nouvelle, celle du rétablissement de mon ami B....

— Il était donc malade ?

— Il avait le choléra, et aujourd'hui il est parfaitement remis.

— Il ne vous a donc pas fait appeler ?

LE GLANEUR.

A VENDRE.

IMPRIMERIE

COMPLETE.

VENDUE À MOITIÉ PRIX,

Pour argent comptant.

PRESSE à bras, neuve, petite presse à cylindre, neuve, casses, cabinet rack de 11 casses, rack double et simple, Minion, Long Primer, Pica, Great Primer, Caractères de fantaisies et de goûts, Vignettes de toutes sortes, Bordures de différents genres, Filets en cuivre de toutes dimensions, Plombs de différentes mesures, Chassis en fer de toutes grandeurs, Gallées en bois et en zinc, Composteurs de différentes grandeurs, Fournitures, Coins et Réglettes, Pierres à imposer, Tables, Poëles, Tuyau, etc., etc.

L. P. NORMAND, Imp.

Québec, 4 août 1866.

LA SCIE ILLUSTRÉE.

On offre en vente chez M. L. P. Normand, imprimeur, No. 45, rue des Fos-sés et au bureau de l'ÉLECTEUR, No. 45, rue Ste. Marguerite, la collection de la *Scie Illustrée* prix :

Pour un an,.....	£ 0 2 6
Pour neuf mois,.....	1 7 1/2
Pour six mois,.....	1 3
Pour trois mois,.....	7 1/2

Voilà, certes, qui n'est pas cher ! c'est une belle occasion de se procurer le résumé des bouffonneries, des turpitudes qui ont passé sous la férule de ces impitoyables censeurs. Il faudrait pour s'en passer ne pas avoir un écu dans sa poche, ou dans la poche des autres, ce qui revient au même. Qui donc nous dit que tout renchérit, quand on nous offre des perles pour un écu ? C'est à en demander résiliation de bail à son bijoutier.